Enquête publique - Projet Village d'enfants

PROJET VILLAGE D’ENFANTS A MEULAN-EN-YVELINES

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Enquête publique du lundi 19 octobre 2026 au jeudi 19 novembre 2026

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour le projet de Village d’enfants à Meulan-en-Yvelines, une enquête publique est organisée par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) afin d’informer les habitants et usagers et recueillir leurs observations.

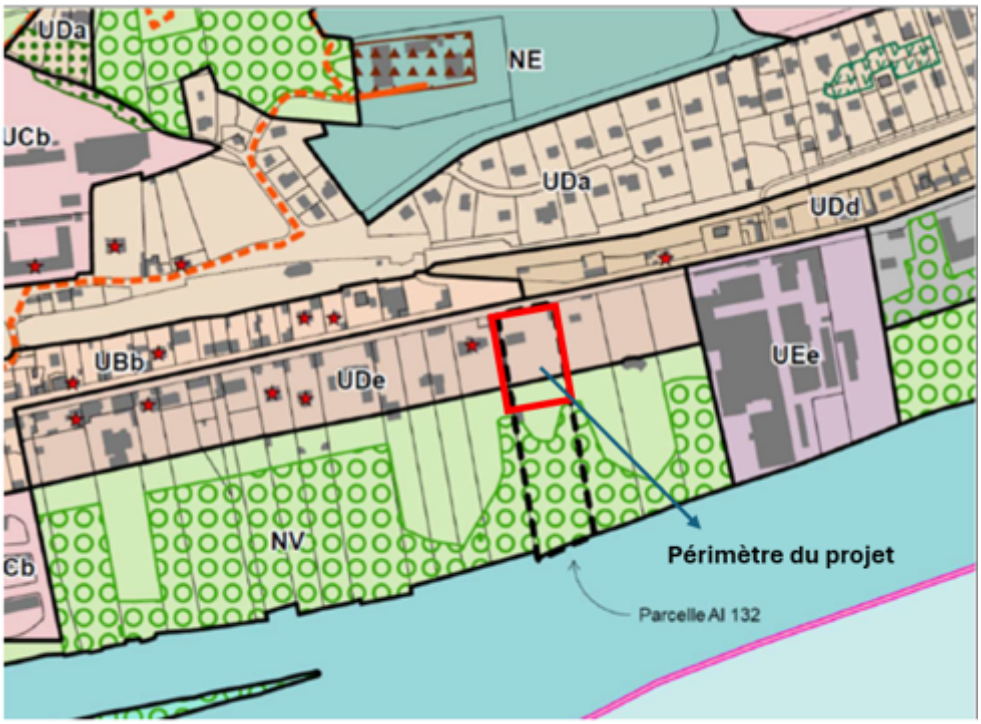

Extrait du zonage du PLUi en vigueur GPS&O – Commune de Meulan-en-Yvelines

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, une adaptation du PLUi doit être faite.

Cette procédure a pour objet de faire évoluer le plan de zonage du PLUi (IV – Règlement / Partie 5 - Dispositions graphiques) sur la parcelle cadastrée section AI n°132 à Meulan-en-Yvelines. Cette parcelle appartenant au Département des Yvelines est implantée au Sud de la commune, sur la rive droite de la Seine. D’une contenance cadastrale d’environ 1 ha, la parcelle est accessible au Nord par le 26 boulevard Adolphe Thiers (RD190) qui permet une connexion avec le centre-ville de la commune. Ainsi, il s’agit de :

- Modifier le zonage actuel de NV (Naturel Valorisé) à UDe (Urbain Bord de Seine). Seule la moitié Nord de la parcelle est concernée par le projet, soit 0.49 ha (47.6% de la parcelle).Le projet n’a pas vocation à intercepter le périmètre du PPRI et celui de l’Espace Boisé Classé (EBC) qui couvrent tous

deux la moitié Sud de la parcelle.
- Accueillir un projet d'intérêt général type « Village d'enfants ». Les villages d'enfants sont des dispositifs spécifiques de protection de l'enfance, généralement portés par des associations habilitées par les départements. Ce type de structure permet d'accueillir des fratries dans un cadre de vie sécurisant, éducatif et durable, favorisant leur bien-être et leur construction personnelle.

Cette enquête publique porte à la fois sur :

- Le projet et son intérêt général, engagé par le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) et la Ville de Meulan-en-Yvelines;
- La déclaration de projet entrainant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), nécessaire pour permettre la réalisation du projet.

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire pourra adopter la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLUi.

Le dossier d'enquête est consultable :

- Mairie de Meulan-en-Yvelines 10 place Brigitte Gros, 78250 Meulan-en-Yvelines
- Communauté urbaine GPS&O Rue des Pierrettes, 78200 Magnanville (Un poste informatique est également mis à disposition du public.
- En ligne sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-modification-plui-village-enfants-meulan

Déposer une observation

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres papier disponibles dans les deux lieux d'enquête ;
- En ligne sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-modification-plui-village-enfants-meulan
- Par courrier électronique : enquetepublique-modification-plui-village-enfants-meulan@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur : Monsieur Michel FAURE Mairie de Meulan-en-Yvelines 10 place Brigitte Gros 78250 Meulan-en-Yvelines

Les observations transmises après le 19 novembre 2026 à 17h ne pourront pas être prises en compte.

Infos pratiques

Permanences du commissaire-enquêteur

Les permanences se tiendront à la mairie de Meulan-en-Yvelines :

- Lundi 19 octobre 2026 : 13h30 - 17h
- Jeudi 5 novembre 2026 : 13h30 - 17h
- Samedi 14 novembre 2026 : 9h - 12h
- Jeudi 19 novembre 2026 : 13h30 - 17h